

Eure

Caméras de vidéoprotection : les collèges qui ont dit oui et ceux qui les ont refusés

L'ÉVEIL DE PONT-AUDEMER | mardi 13 novembre 2018

773 mots | -



Régis Delabrière, principal du collège Simone-Veil, à Bourg-Achard, peut visualiser les images de la vidéoprotection à tout moment, grâce au logiciel installé sur son ordinateur.

Certains collèges de la région (à [Bourg-Achard](#), [Routot](#)...) ont accepté la proposition du conseil départemental de financer des caméras de vidéoprotection. D'autres, par exemple à [Montfort et Pont-Audemer](#), non. Enquêtes et explications.

Depuis 2015, le conseil départemental propose une installation et une maintenance gratuites de caméras de « vidéoprotection », aux collèges.

En trois ans, le département de l'Eure a consacré 600 000 € à la mise en place de caméras pour sécuriser les accès des collèges. Mais tous les dispositifs sont différents. Le nombre de caméras varie en fonction des accès et angles morts, du parking, des lieux où l'on peut placer des surveillants. Ainsi, chaque collège fait l'objet d'une étude.

Dans le secteur de [Pont-Audemer](#), le collège Simone-Veil, à [Bourg-Achard](#), Le Roumois, à [Routot](#) et Jean-de-La-Fontaine, à Bourgtheroulde ont accepté leur mise en place. Le collège Jacques-Brel, à [Beuzeville](#) sera bientôt équipé. Les collèges Pierre-et-Marie-Curie, à [Pont-Audemer](#) et Marcel-Marceron, à [Montfort-sur-Risle](#) l'ont refusé.

Les motifs varient d'un établissement à un autre. Partout, les conseils d'administration se sont réunis et ont débattu de la question pour se positionner. À l'exception du collège Europe de Corneilles, qui n'a pas statué.

Au collège Simone-Veil, de [Bourg-Achard](#), des caméras ont été installées l'an dernier. Les raisons ? La sécurité des élèves dans un contexte d'alerte attentat. « **On peut s'enfermer et donner des informations sur ce qui se passe à l'extérieur. On a un œil sur les entrées les plus vulnérables** », relève Régis Delabrière, le principal du collège. Les bénéfices tirés de cette installation ? « **Un vélo avait disparu, on a pu voir qui l'avait emprunté. De même pour un camion dont l'essence avait été siphonnée.** » Les images filmées uniquement aux abords du bâtiment ne sont visionnées que par le principal et une autre personne. « **On est satisfait parce que ces caméras remplissent leur rôle dissuasif** », confie Régis Delabrière.

Un rôle dissuasif

Un logiciel installé sur son ordinateur lui permet de consulter les images à loisir et de voir ce qu'il se passe en temps réel. « **Mais en réalité, je ne les visionne quasiment jamais. Cela nous sert quand quelque chose d'anormal se produit. On rembobine à ce moment-là pour savoir ce qui s'est passé.** » L'argument financier a également joué. « **J'ai déboursé zéro euro et tout est pris en charge de l'installation à la maintenance, par le conseil départemental** », confirme le principal.

Dans ce collège flambant neuf, sorti de terre en 2016, la sécurité n'est pas une mince affaire. Les personnes autres que les collégiens et le personnel de l'établissement doivent pour pénétrer au collège signer un document attestant de sa présence à telle date et porter un badge de visiteur. À l'interphone, une caméra permet à l'agent d'accueil de voir qui sonne.

Le collège Jean-de-La-Fontaine à Bourgtheroulde a été équipé l'an dernier. Denis Bernier, son chef d'établissement confie que grâce aux caméras installées, un problème a pu être résolu. Il confirme : « **c'est un outil d'aide, au cas où il arriverait quelque chose. On ne regarde les images que quand nous en avons besoin. C'est bien la différence entre la vidéoprotection et la vidéosurveillance.** »

Pour Fabienne Maufruid, du collège Marcel-Marceron à [Montfort-sur-Risle](#), « **la vidéoprotection peut être un élément rassurant, dans le cadre du plan vigipirate, notamment** ». Pour autant, le conseil d'administration a voté contre lorsque cela a été discuté, il y a deux ans. « **À**

Montfort, **nous sommes dans une zone rurale plutôt calme** », dit-elle en donnant le ton des arguments évoqués. En décembre, la question sera réétudiée. « **Et comme les équipes changent, on ne sait pas si on restera sur un refus ou si nous finirons par accepter ce dispositif** », poursuit-elle en évoquant des résultats de vote serrés.

Le dispositif a été mis en place au collège Le Roumois à Routot en 2017. « **Je n'ai pas participé au processus de décision, comme je n'étais pas encore arrivée** », explique Sophie Ros. Si elle ignore les raisons pour lesquelles la vidéoprotection a été mise en place, elle devine que l'absence d'un agent d'accueil a pu peser dans la balance.

Au collège Pierre-et-Marie-Curie de Pont-Audemer, le conseil d'administration a voté contre l'installation de caméras. Contacté par nos soins, son principal Jean-Pascal Valet n'a pas souhaité expliquer les raisons de ce refus et s'est refusé à tout commentaire.

Laura Bayoumy